

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°083**

### **OBJET : TROISIEME PROGRAMME BORDS DE LOIRE EN ROANNAIS - PROGRAMME 2016-2020**

Considérant que le second programme Bords de Loire en Roannais (2010-2015) a fait l'objet d'une évaluation globalement positive et que de nouvelles actions ont été proposées pour constituer un troisième programme sous maîtrise d'ouvrage de Roannais Agglomération, de Charlieu Belmont Communauté et de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;

Considérant que les actions proposées sont les suivantes :

	Action	Maître d'ouvrage <i>Roannais Agglomération (transversal) = action commune à Roannais Agglomération et Charlieu Belmont Communauté, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Roannais Agglomération</i>
<b>1. Programme agro-environnemental</b>		
1.1	Mise en place d'un programme agro-environnemental	Roannais Agglomération (transversal)
1.2	Etude sur les pressions d'origine agricole	Roannais Agglomération (transversal)
1.3	Définition d'une liste de plantes indicatrices	Roannais Agglomération (transversal)
1.4	Diagnostiques d'exploitation	Roannais Agglomération (transversal)
1.5	Conseil individuel aux agriculteurs	Roannais Agglomération (transversal)
1.6	Démonstrations / journées de sensibilisation	Roannais Agglomération (transversal)
1.7	Suivi de l'avifaune prairiale	Roannais Agglomération (transversal)
<b>2. Réhabilitation et gestion des milieux</b>		
2.1	Restauration écologique des gourds	Roannais Agglomération (transversal)
2.2	Restauration des berges et du lit de l'exutoire de la lône de Briennon	Charlieu Belmont Communauté
2.3	Expérimentation de restauration écologique de milieux alluviaux sur Matel	Roannais Agglomération
2.4	Programme de préservation des Amphibiens et des Reptiles	Roannais Agglomération

2.5	Amélioration du fonctionnement de la frayère artificielle de Pouilly-sous-Charlieu	Charlieu Belmont Communauté
2.6	Gestion écologique des sites de Roannais Agglomération	Roannais Agglomération
<b>3. Lutte contre les invasives</b>		
3.1	Lutte contre la renouée du Japon sur le territoire de Roannais Agglomération	Roannais Agglomération
3.2	Lutte contre la renouée du Japon sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté	Charlieu Belmont Communauté
3.3	Lutte contre la renouée du Japon par la création d'une pépinière de saules arbustifs	Charlieu Belmont Communauté
3.4	Expérimentation de modes de gestion alternatifs pour l'entretien des sites et la lutte contre la renouée du Japon	Roannais Agglomération
3.5	Expérimentation de lutte contre la jussie	Roannais Agglomération (transversal)
<b>4. Acquisitions foncières</b>		
4.1	Animation et maîtrise d'usage du foncier à enjeu	Roannais Agglomération et Charlieu Belmont Communauté
<b>5. Accueil du public</b>		
5.1	Entretien courant des aires et chemins de Roannais Agglomération	Roannais Agglomération
5.2	Entretien courant des sites de Charlieu Belmont Communauté	Charlieu Belmont Communauté
5.3	Aménagements de confort sur les bords de Loire sur le territoire de Roannais Agglomération	Roannais Agglomération
5.4	Aménagements de confort sur les bords de Loire sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté	Charlieu Belmont Communauté
5.5	Accessibilité et handicap	Roannais Agglomération (transversal)
5.6	Signalétique depuis les axes de communication	Roannais Agglomération (transversal)
5.7	Valorisation paysagère du secteur d'Aiguilly - rive gauche	Roannais Agglomération
5.8	Valorisation paysagère du secteur d'Aiguilly - rive droite	Charlieu Belmont Communauté
5.9	Amélioration de l'observation de la faune à Matel	Roannais Agglomération
5.10	Amélioration de l'accès à Matel	Roannais Agglomération
5.11	Création d'un sentier paysager en surplomb de la Loire	Roannais Agglomération
5.12	Prolongement du parcours du Cul de Sornin - Création d'une boucle	Charlieu Belmont Communauté
5.13	Valorisation des îlons réhabilités à St-Pierre-la-Noaille	Charlieu Belmont Communauté
<b>6. Communication et sensibilisation</b>		
6.1	Communication transversale	Roannais Agglomération (transversal)
6.2	Journées pédagogiques	Roannais Agglomération (transversal)
6.3	Animation de la gravière aux oiseaux	Roannais Agglomération
6.4	Fonctionnement de l'incubateur à Saumon	Fédération de pêche
<b>7. Animation et évaluation du programme</b>		
7.1	Cellule d'animation du programme par Roannais Agglomération	Roannais Agglomération (transversal)
7.2	Animation du programme par Charlieu Belmont Communauté	Charlieu Belmont Communauté
7.3	Evaluation du programme et élaboration éventuelle du programme suivant	Roannais Agglomération (transversal)

Considérant que ce troisième programme pourra bénéficier de financements via :

- un contrat commun à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Département de la Loire, le contrat territorial du troisième programme Bords de Loire en Roannais (2016-2020),
- un contrat vert et bleu avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, sous réserve de signature de celui-ci à l'issue de l'étude sur la trame verte et bleue lancée en 2016 par Roannais Agglomération avec Charlieu Belmont Communauté,

- le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) bassin de la Loire,
  - le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ;
- Considérant que le plan de financement prévisionnel de ce troisième programme est le suivant :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	
2. Réhabilitation et gestion des milieux	119 450 €	
3. Lutte contre les invasives	201 500 €	
4. Acquisitions foncières	30 000 €	
5. Accueil du public	143 600 €	
<b>TOTAL</b>	<b>494 550 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<u>Subventions</u>		
Agence de l'Eau Loire Bretagne	14,2 %	70 470 €
Département de la Loire	24,2 %	119 850 €
FEDER bassin de la Loire	16,1 %	79 800 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	4,8 %	23 975 €
<u>Autofinancement des maîtres d'ouvrages</u>		
Roannais Agglomération	24,7 %	122 350 €
Charlieu Belmont Communauté	15,8 %	78 105 €
<b>TOTAL</b>		<b>494 550 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	
1. Programme agro-environnemental	129 000 €	
2. Réhabilitation et gestion des milieux	126 240 €	
3. Lutte contre les invasives	745 300 €	
5. Accueil du public	525 300 €	
6. Communication et sensibilisation	221 000 €	
7. Animation et évaluation du programme	807 450 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 554 290 €</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<u>Subventions</u>		
Agence de l'Eau Loire Bretagne	34,6 %	821 674 €
Département de la Loire	5,8 %	137 060 €
FEDER bassin de la Loire	11,8 %	279 050 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	1,4 %	33 000 €
FEADER	1,7 %	41 300 €
<u>Autofinancement des maîtres d'ouvrages</u>		
Roannais Agglomération	38,4 %	910 715 €
Charlieu Belmont Communauté	13,9 %	329 366 €
Fédération de pêche	0,1 %	2 125 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 554 290 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuver les actions du troisième programme Bords de Loire en Roannais ainsi que son plan de financement prévisionnel ;

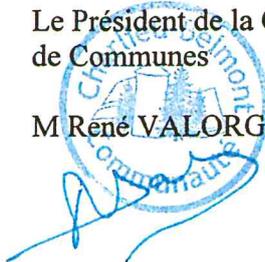
- Approuver le contrat territorial bords de Loire en Roannais (2016-2020) ;
- Autoriser le Président à signer le contrat territorial du troisième programme bords de Loire en Roannais (2016-2020) et à exécuter toutes les actions nécessaires pour sa mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du...  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160526-N2016-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016

Publication : 26/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°084**

### OBJET : TROISIEME PROGRAMME BORDS DE LOIRE EN ROANNAIS - ACTIONS 2016

Considérant que le second programme Bords de Loire en Roannais (2010-2015) a fait l'objet d'une évaluation globalement positive et que de nouvelles actions ont été proposées pour constituer un troisième programme sous maîtrise d'ouvrage de Roannais Agglomération, de Charlieu Belmont Communauté et de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;

Considérant que les actions suivantes sous maîtrise d'ouvrage de Charlieu Belmont Communauté ou celles dites transversales avec Roannais Agglomération ont été proposées pour l'année 2016 :

			Coût		
			Investissement	fonctionnement	
			HT	HT	TTC
<b>1. Programme agro-environnemental</b>					
1,2	Etude sur les pressions d'origine agricole	R. Agglo (transversal)		25 000	30 000
1,3	Définition liste plantes pour He 07	R. Agglo (transversal)		1 500	1 800
<b>Total Programme agro-environnemental</b>				<b>26 500</b>	<b>31 800</b>
<b>2. Réhabilitation et gestion des milieux</b>					
2,2	Restauration des berges et du lit de l'exutoire de la lône de Briennon	CBC			
	Investissement (coûts externalisés)		22 450		
	Fonctionnement (travaux réalisés en régie)			12 000	12 000
<b>Total Réhabilitation et gestion des milieux</b>			<b>22 450</b>	<b>22 900</b>	<b>25 080</b>
<b>3. Lutte contre les invasives</b>					
3,2	Lutte contre la renouée du Japon sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté	CBC		36 140	36 140
3,5	Expérimentation de lutte contre la jussie	R. Agglo (transversal)			
	Investissement (expérimentation sur sites très envahis)		90 000		
	Fonctionnement (veille, suivis écologiques et enfouissement)			26 000	31 200
<b>Total Lutte contre les invasives</b>			<b>90 000</b>	<b>62 140</b>	<b>67 340</b>

5. Accueil du public					
5,2	Entretien courant des sites de Charlieu Belmont Communauté	CBC		29 260	29 260
Total Accueil du public			-	29 260	29 260

6. Communication et sensibilisation					
6,1	Communication transversale	R. Agglo (transversal)		7 500	9 000
Total Communication et sensibilisation			-	32 500	34 000

7. Animation et évaluation du programme					
7,1	Cellule d'animation du programme par Roannais Agglomération				
	Animation générale - poste	R. Agglo (transversal)		27 600	27 600
	Animation générale - frais de fonctionnement			7 200	7 200
	Animation milieux aquatiques et zones humides - poste			23 000	23 000
	Animation milieux aquatiques et zones humides - frais de fonctionnement	R. Agglo (transversal)		5 000	5 000
	Animation agricole - poste			4 600	4 600
	Animation agricole - frais de fonctionnement	R. Agglo (transversal)		1 000	1 000
7,2	Animation du programme par Charlieu Belmont Communauté				
	Animation - poste	CBC		30 000	30 000
	Animation - frais de fonctionnement			5 000	5 000
Total Animation et évaluation du programme			-	127 850	127 850

<b>TOTAL</b>			<b>112 450</b>	<b>301 150</b>	<b>315 330</b>
--------------	--	--	----------------	----------------	----------------

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Recettes 2016		
AELB	38.00 %	138 926 €
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	11.40 %	41 459 €
FEDER	16.90 %	61 762 €
ROANNAIS AGGLOMERATION	10.00 %	36 593 €
CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE	23.70 %	86 511 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuver les actions du troisième programme Bords de Loire en Roannais pour l'année 2016,
- Approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,
- Dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2016.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **26 MAI 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160526-N2016-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016

Publication : 26/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°085**

### **OBJET : BORDS DE LOIRE / VALIDATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC ROANNAIS AGGLOMERATION POUR LES ACTIONS TRANSVERSALES**

Un groupement de commandes est constitué de Roannais Agglomération et Charlieu-Belmont Communauté pour l'ensemble des actions transversales du programme Bords de Loire.  
Ce groupement est créé en vue de la passation d'accords-cadres communs mono-attributaires pour la réalisation des actions suivantes du programme Bords de Loire en Roannais :

#### **1. Programme agro-environnemental**

- Etude sur les pressions d'origine agricole
- Définition d'une liste de plantes indicatrices
- Diagnostics d'exploitation
- Conseil individuel aux agriculteurs
- Démonstrations / journées de sensibilisation
- Suivi de l'avifaune prairiale

#### **2. Réhabilitation et gestion des milieux**

- Restauration écologique de gourds

#### **3. Lutte contre les invasives**

- Expérimentation de lutte contre la jussie
- Lutte contre la renouée du Japon sur le territoire de Roannais Agglomération.

#### **5. Accueil du public**

- Accessibilité et handicap
- Signalétique depuis les axes de communication

#### **6. Communication et sensibilisation**

- Communication transversale
- Journées pédagogiques

## 7. Animation et évaluation du programme

- Evaluation du programme et élaboration éventuelle du programme suivant

Le groupement a pour objet de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties. Il permet de retenir un prestataire unique pour chacun des marchés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de constituer un groupement de commandes avec Roannais Agglomération pour la passation d'accords-cadres communs mono-attributaires pour la réalisation d'actions du programme Bords de Loire en Roannais.
- Autorise M. le Président à signer la convention de groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 26 MAI 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160526-N2016-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016

Publication : 26/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°086**

### **OBJET : VALIDATION DU DOSSIER POUR LA VALORISATION DU CHEMIN DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE (APPEL A PROJET CONVENTION MASSIF CENTRAL)**

M. BERTHELIER, Vice-président en charge du tourisme et de la communication rappelle les éléments de contexte :

Reconnus par l'UNESCO comme premiers itinéraires culturels européens, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle jouissent d'une importante renommée basée sur des valeurs morales et historiques affirmées. Notre territoire est concerné par l'itinéraire entre Cluny et Le Puy-en-Velay qui est fréquenté chaque année par plusieurs milliers de pèlerins et randonneurs, parmi lesquels de nombreux étrangers. Cet itinéraire traverse 11 de nos 25 communes sur près de 40 km. Considérant les retombées médiatiques et économiques induites par la valorisation du chemin de St Jacques de Compostelle, Charlieu-Belmont Communauté a donc décidé de monter un dossier pour améliorer la qualité de l'aménagement de l'itinéraire, et ainsi sa fréquentation.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'itinéraire en proposant des équipements et une signalétique adaptés.
- Améliorer la sécurité de l'itinéraire.
- Disposer de chiffres de fréquentation de l'itinéraire sur notre territoire.

Et ce toujours dans un même objectif d'accroître sa fréquentation et les retombées économiques directes ou indirectes.

Un calendrier de réalisation est présenté aux conseillers communautaires :

Année 2017 pour l'aménagement des aires de pique-nique, de la signalétique, la mise en place de l'éco-compteur et la réhabilitation d'un pont.

Second semestre 2017 et premier semestre 2018 pour la sécurisation de l'itinéraire entre Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total	HT	Participations financières		
Signalétique : 4 panneaux d'interprétation, 6 relais informations services, mâts directionnels et lames, coquilles pour balisage au sol centre de Charlieu	15 500 €	Maitre d'ouvrage :	51 252 €	30 %
tables pique-nique	10 174 €	FEDER	68 335 €	40 %
abris couvert	1 782.5 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	42 709 €	25 %
Restauration et mise en valeur d'un pont	15 697 €	Département de la Loire	8 542 €	5 %
Achat éco-compteur	5 135 €			
Cheminement pédestre sécurisé sur 4.4 km	122 550 €			
<b>TOTAL</b>	<b>170 838.5 €</b>		<b>170 838.5 €</b>	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- dépose le dossier de valorisation du circuit de St Jacques de Compostelle avec les actions décrites plus haut,
- sollicite les financements du FEDER (40 %), de la Région (25 %) et du Département (5 %),
- dit que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget en investissement en temps utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... 26 MAI 2016  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160526-N2016-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016

Publication : 26/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°087**

### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'OFFICE DE TOURISME**

M le Vice-Président en charge du tourisme, informe que conformément au code du tourisme et aux statuts de l'Office, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le budget primitif 2016 de l'EPIC. La section de fonctionnement présente un équilibre à 266 289.07 € et la section d'investissement s'équilibre à 20 720.48 €. Le budget fait bien apparaître le financement communautaire de 190 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le budget primitif 2016 de l'office de tourisme.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **26 MAI 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160526-N2016-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016  
Publication : 26/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°088**

### **OBJET : ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE 0 PHYTO**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON):

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la communauté dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage pour la communauté, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 32 pour et 3 contre, le Conseil Communautaire :

- décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur les espaces dont il a la gestion,
- adopte le cahier des charges,
- sollicite l'adhésion de la Communauté à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **2.6 MAI 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160526-N2016-088-DE

M René VALORGE  
Accusé de réception - Exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016  
Publication : 26/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°089**

**OBJET : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE LA TRANCHE  
2 (BELMONT DE LA LOIRE / ECOCHE / POUILLY SOUS CHARLIEU)**

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie explique que l'avant-projet définitif a été remis à la Communauté pour la 2<sup>nd</sup>e tranche, il fait apparaître un nombre de prises globalement moindre que le prévisionnel : pour le PM 10 (Pouilly sous Charlieu) 1 450 prises et pour le PM 18 (Belmont Ecoche) 1 380 prises.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide l'APD de la tranche 2 sur un total de 2 830 prises et autorise le lancement des travaux.
- fixe le montant de la participation à verser au SIEL conformément à la convention signée (délibération 2015-197) à 500 € la prise.
- dit que la dépense est prévue en 2016 en investissement au compte 204 avec un amortissement sur 30 ans.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... .. **26 MAI 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160526-N2016-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2016  
Publication : 26/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil SEIZE**

### **Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

### N°2016/N°090

### **OBJET : RENFORT EN PERSONNEL (MI-TEMPS) A LA MEDIATHEQUE POUR 18 MOIS (APPUI PROJET CONVENTION DRAC, INFORMATISATION, PROJET CULTUREL EN MEDIATHEQUE)**

M. le Vice-président en charge du tourisme, de la culture et de la communication rappelle aux membres du conseil communautaire qu'à l'occasion de sa dernière séance le calendrier prévisionnel de travail de la médiathèque a été adressé à tous. Celui-ci mettait en évidence les charges nouvelles qui vont peser temporairement sur le service de la médiathèque : gestion du programme de la convention DRAC, projet d'informatisation des bibliothèques et médiathèques du territoire, suivi du projet de réaménagement des locaux (en vue de la création d'une salle d'animation) et rédaction d'un projet culturel scientifique éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale (impératif pour obtenir les financements complémentaires). Ainsi il est proposé au conseil communautaire d'apporter un renfort à l'équipe en place par le biais de l'augmentation du temps de travail d'un agent sous contrat et ce uniquement pour faire face à ce surcroît de travail.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- augmente d'un mi-temps (17h30) le temps de travail de Mme BOUDOT-BELLOTTO à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et pour 18 mois afin de faire face aux différentes échéances qui s'imposent au service.
- fait une demande de subvention auprès du Département pour une prise en charge de 50 % d'un mi-temps de travail de Mme LUMINET, coordinatrice des projets de lecture publique qui se consacrera ainsi à la conduite des actions décrites ci-dessus.
- autorise M. le Président à engager toutes les démarches utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **31 MAI 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René VALORGE  
042-200935202-20160531-N2016-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2016  
Publication : 31/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°091**

### **OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLECT**

M Président explique que la commission locale d'évaluation des charges transférées a été installée le 25 avril dernier. M. Robert FRACHISSE a été élu Président et M. Yves CROZET, Vice-président. La commission a ainsi établi son règlement intérieur qui est désormais soumis au Conseil Communautaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le règlement intérieur de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **31 MAI 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160531-N2016-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2016  
Publication : 31/05/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°092**

### **OBJET : CONSULTATION BATIMENT LES HALLES (CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION)**

M Robert FRACHISSE informe qu'une consultation est lancée pour la rénovation complète des systèmes de chauffage du tènement mais aussi de la climatisation et de la ventilation. Le SIEL (service SAGE) a travaillé sur le volet technique du marché. Le montant total des travaux est estimé à 114 000 € HT.

Parallèlement un projet de révision de la convention avec la Ville de Charlieu a été retravaillé comme suit :

Dans le cadre d'un transfert de compétence et par délibération de la Communauté de Communes en date du 14 décembre 2007 (N°2006/N°150), une partie du bâtiment des Halles, propriété de la Commune de Charlieu, a été mise à la disposition de la Communauté de communes par la commune de Charlieu. Charlieu-Belmont Communauté de communes et la Commune de Charlieu, occupent ainsi chacune une partie du bâtiment des Halles situé place St Philibert à Charlieu.

Partie Communauté de communes : médiathèque (gestion en régie) et cinémas (gestion confiée à l'association Au Fil du Temps).

Partie Commune de Charlieu : salle de spectacles.

Pour les petits travaux d'entretien et les dépenses de fonctionnement des parties communes et indivisibles, il est nécessaire de définir par cette convention le rôle de chaque collectivité et le mode de répartition des charges. Il en sera de même pour tout ce qui concerne les grosses réparations ou rénovations apportées aux parties communes ou indivisibles telle que la toiture, le chauffage, la VMC

Il est ainsi convenu par les deux parties :

#### **Pour les petits travaux d'entretien sur les parties communes et indivisibles**

- Communauté de communes : 54 %.
  - Médiathèque : 541 m<sup>2</sup> + Cinémas : 439 m<sup>2</sup> = 980 m<sup>2</sup> sur les 1 823 m<sup>2</sup> du bâtiment.
- Commune de Charlieu : 46 %.
  - Salle de spectacle : 843 m<sup>2</sup> sur les 1 823 m<sup>2</sup> du bâtiment.

Ces travaux seront effectués avec une maîtrise d'ouvrage Charlieu-Belmont Communauté, qui en informera la Commune de Charlieu.

### **Pour les dépenses de fonctionnement**

Des compteurs spécifiques permettent un décompte individualisé, pour chacun des occupants (Charlieu Belmont Communauté, Commune de Charlieu, Association Au Fil du Temps), pour ce qui est :

- Des consommations de gaz
- Des consommations électriques
- Des consommations eau

Chaque entité règlera la partie qui la concerne.

Si des compteurs sont communs, la partie « abonnement » et la partie « contrat d'entretien/vérifications annuelles » seront partagées au prorata des consommations.

Toujours dans le même esprit de mutualisation et de recherche d'économies, pour ce qui concerne le nettoyage des vitres, une convention spécifique sera établie entre Charlieu Belmont Communauté, la commune de Charlieu et l'Association Au fil du temps qui tiendra compte de la surface des vitrages et de la fréquence des interventions.

### **Concernant les dépenses individualisées**

Seront à la charge de chacun des occupants : Charlieu Belmont Communauté, Commune de Charlieu, Association Au Fil du Temps :

- Les dépenses relatives au petit entretien des locaux : ménage, travaux intérieurs,
- La vérification des extincteurs
- Le nettoyage des vitres (selon les termes de la convention à passer)
- Les primes d'assurance.

### **Enfin pour les grosses réparations et rénovation sur les parties communes et indivisibles**

C'est la Communauté de Communes qui sera maître d'ouvrage pour tous les travaux de grosses réparations et de rénovation effectués sur les parties communes et indivisibles, après information de la commune de Charlieu.

Les factures correspondantes seront payées dans un premier temps par la Communauté de Communes du pays de Charlieu-Belmont qui demandera aussitôt à la commune de Charlieu de rembourser sa quote part selon la même clé de répartition que celle définie à l'article 1.

La présente convention prendrait effet dès le 1er juin 2016.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer le marché de travaux (suite à une consultation MAPA) dans la limite de 114 000 € HT,
- valide la convention détaillée ci-dessus avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2016 et autorise M. le Président à la signer.
- autorise la Président à signer une convention spécifique avec l'association Au fil du Temps dans le cadre de ce qui est convenu ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **3.1.MAI 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160531-N2016-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2016

Publication : 31/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°093**

**OBJET : ACQUISITION DU TENEMENT IMMOBILIER POUR LE PROJET  
DE MAISON DE SANTE A CHARLIEU**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que le Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Charlieu a délibéré favorablement pour la vente à la Communauté du logement de fonction de l'ancien directeur au prix de 100 000 € en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Me LABARRIERE sera chargé de la vente. Le service France Domaine a été consulté. Le dossier de MSP est en cours d'instruction auprès de l'ARS. Enfin un cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre est en cours de conception.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide de l'acquisition du logement de fonction de l'ancien directeur de l'hôpital de Charlieu, pour un montant de 100 000 € nets.
- autorise le Président à procéder aux formalités utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160614-N2016-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016

Publication : 14/06/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°094**

**OBJET : CONVENTION POUR PERMANENCE D'UN MEDECIN A BELMONT**

M. le Président rappelle la situation de l'offre médicale dans le secteur de Belmont ainsi que le contenu du projet de centre de santé porté par Lien en Roannais sur cette commune. Par ailleurs le programme de travaux doit encore être chiffré. Il est donc important de prolonger la convention avec l'hôpital de Roanne et l'ARS pour faire la transition avec le projet Lien en Roannais, pour partie, opérationnel en octobre 2016.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention pour une durée de 4 mois avec l'hôpital de Roanne et la commune de Belmont de la Loire afin de prolonger la présence d'un médecin sur Belmont de la Loire et prévoyant une prise en charge du déficit par la Communauté de l'opération sur 4 mois en tenant compte de la participation exceptionnelle de l'ARS de 15 000 €.
- Précise que la date d'effet de la convention est le 1 juin 2016.
- Dit que la dépense qui consisterait en la prise en charge d'un déficit éventuel sur les 4 mois sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... 14 JUIN 2016  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

  
 Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160614-N2016-094A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016  
Publication : 14/06/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°095**

### OBJET : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines explique que conformément au 2<sup>nd</sup> alinéa de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du comité technique le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- fixe le taux de 100 % pour chaque catégorie (A B C) pour la procédure d'avancement de grade,
- précise que le choix s'effectuera en tenant compte des critères de priorisation définis en interne (ancienneté, les formations et la valeur professionnelle)

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **02 JUIN 2016**  
Le Président informé que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160602-N2016-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2016

Publication : 02/06/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°096**

### **OBJET : ACHAT D'UN VEHICULE A VOCATION TECHNIQUE**

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires un véhicule équipé d'une benne basculante en acier et d'une grue s'avèrerait très utile à la gestion du parc de bornes pour le tri sélectif, les installations de dalles béton (points fixes) ou encore le chargement et le transport des matériaux pour les équipes rivières chemins enfin il offrirait la possibilité d'avoir à disposition un véhicule de remplacement pour la collecte des encombrants et nettoyage de PAV ;

Des demandes devis ont été faites : MG Négoce distributeur officiel ISUZU pour un véhicule ISUZU L35 moteur 3.0 l - 120 chevaux Euro 5B+ garantie 2 ans sans limitation de km s'élève à 34 000 € HT (+ 384.76 € de frais d'immatriculation). 2<sup>nd</sup> devis SARL CHIZELLE Chandon 34 384.76 € HT (carte grise compris) donc avec un montant équivalent pour le même véhicule – entretien et suivi possible.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de retenir le devis de la SARL CHIZELLE (Chandon) pour un montant de 34 384,76 € HT,
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **02 JUIN 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160602-N2016-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2016  
Publication : 02/06/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil SEIZE Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

### N°2016/N°097

## **OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE LE LONG DU DEPOT TECHNIQUE A CHARLIEU**

M. le Président explique que le bâtiment des services techniques communautaires situés à Charlieu dispose d'une entrée avec un accès par la rue Rouiller avec possibilité d'un 2<sup>ème</sup> accès en bout de hangar qui donnait sur le boulevard. Cette sortie empruntait une parcelle achetée depuis par l'ADAPEI qui vient de commencer des travaux. Afin de permettre une circulation dans le hangar (tout en longueur) il est proposé de créer une sortie qui reviendrait longer le bâtiment. Pour ce faire la Ville de Charlieu, par délibération de son conseil municipal en date 14 janvier 2016, accepte de céder à la communauté les parcelles AP N° 452 et 412 pour un euro (l'avis des domaines a été sollicité par la Ville et a déterminé une valeur vénale à 36 € HT le m<sup>2</sup>). Cette vente pourrait être passée par acte authentique en la forme administrative.

M. le Président fait observer que ces parcelles mesurent 2 885 m<sup>2</sup> et 14 m<sup>2</sup> et pourront à l'avenir servir également d'emprise pour la future voie verte.

Conformément à la délibération 2014-120, Madame Isabelle DUGELET représentera la Communauté de Communes dans les actes reçus et authentifiés par Monsieur le Président en la forme administrative.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Décide de procéder à l'acquisition des parcelles AP 452 et AP 412 pour un euro à la Ville de Charlieu,
- Prévoit que l'acte soit réalisé en la forme administrative.
- Autorise Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-président à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y afférant.
- Cette délibération annuelle et remplace la délibération n°2016-009.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 07 JUIN 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M Reçu de l'Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

04740095202-20160607-N2016-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2016

Publication : 07/06/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvic, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°098**

### OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE ST DENIS EN QUALITE D'ELAGUEUR

Monsieur le Président évoque la possibilité qu'un agent communal de St Denis soit mis à disposition la communauté en qualité d'élagueur en soutien ponctuel aux équipes rivières et chemins. Une convention entre la commune et la communauté serait à valider.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de St Denis de Cabanne en qualité d'élagueur, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2016 et ce pour 7 mois.
- Dit que le remboursement se fera sur la base du coût horaire en fonction du temps passé.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**02 JUIN 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160602-N2016-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2016  
Publication : 02/06/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

**N°2016/N°099**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'ETUDE SUR LE MUSEO'PARC**

M. le Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture informe le conseil qu'une demande de subvention peut être faite via le CDDRA pour l'étude sur le Muséo'parc à hauteur de 50 % du HT soit 20 000 €. Il rappelle le contenu et les objectifs de cette étude. Il s'agit de conseiller la collectivité sur les améliorations à apporter à cet équipement. L'objectif est de définir un programme de travaux raisonné au regard du chiffre d'affaires actuel et des coûts de fonctionnement futurs.

Ainsi une consultation va être lancée, le cahier des charges a été travaillé en comité de suivi.

Ce programme d'aménagement, dont le montant maximum ne devra pas dépasser 150 000 € HT, devra intégrer plusieurs composantes :

- la clientèle ciblée par le maître d'ouvrage à savoir la clientèle famille/ludique pour le parc de jeux extérieur et la clientèle famille/pédagogique pour la péniche-musée. Dans les deux cas, la clientèle groupe doit pouvoir trouver une offre qui réponde à sa demande (scolaires, centres de loisirs mais aussi associations et clubs d'ainés).
- Garder comme fil conducteur la thématique des canaux et de l'eau plus globalement.
- Utiliser des espaces non valorisés tels que l'espace devant la péniche, le bâtiment technique récemment rénové et en proposer d'autres en supprimant de la végétation.
- Développer des coins d'ombrage aménagés offrant le plus possible des vues sur les différents espaces de jeux.
- Améliorer, voire renouveler, la visite de la péniche-musée en revoyant sa scénographie et en la rendant par ailleurs autonome pour les individuels.
- Prendre en compte, dans les aménagements proposés tout comme dans l'entretien qui en découlera, de la démarche environnementale conduite par la collectivité (zéro phyto notamment).
- D'une manière générale, ce programme d'aménagement devra être réfléchi en intégrant les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les conditions d'obtention du label Tourisme et Handicap devront être étudiées et chiffrées.

Ce programme d'aménagement devra être présenté sur plusieurs années pour intégrer les priorités d'aménagement, garantir l'étalement des dépenses sur plusieurs exercices budgétaires, mais aussi pour relancer chaque année l'effet nouveauté auprès du public.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, via le CDDRA du Roannais, à hauteur de 50 % sur 20 000 € HT.
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 02 JUIN 2016  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20160602-N2016-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2016

Publication : 02/06/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil SEIZE**

**Le 19 Mai à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Cuinzier  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 mai 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert (arrivé à 19h14), Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M LAPALLUS Marc (Cuinzier)

### N°2016/N°100

### OBJET : GRATIFICATION STAGIAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L 124-6

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L242-4-1 et D242-2-1,

Vu la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le Décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil,

Compte tenu que Charlieu-Belmont Communauté fait régulièrement appel à des stagiaires,

Considérant que l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve le principe de l'octroi d'une gratification aux stagiaires des enseignements scolaires et universitaires, effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de 2 mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire,
- Dit que le stage doit faire l'objet d'une convention écrite entre Charlieu-Belmont Communauté, l'établissement scolaire ou universitaire, et le stagiaire,
- Décide de fixer le montant de la gratification à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, pour une durée de présence égale à la durée légale du travail,
- Dit qu'en cas de modification réglementaire de ce % minimum obligatoire du plafond horaire de la Sécurité Sociale, le nouveau % minimum sera automatiquement appliqué,
- Dit que cette gratification sera versée mensuellement,
- Dit que les frais de mission seront réglés en sus,
- Dit que la dépense est inscrite au budget.

Ainsi fait et délibéré, à Cuinzier  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du...**16 JUIN 2016**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE - Ministère de l'Intérieur

094300035202-20160616-N2016-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2016

Publication : 16/06/2016